

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 12 MARS 2020**

### 1°) Affaires foncières – Vente d'un terrain au Quennetier

Un terrain, issu du Domaine Public communal, d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup> sera vendu au Quennetier. Le prix de vente est fixé à 85 € le m<sup>2</sup>. L'acquéreur supportera les frais d'établissement de l'acte.

### 2°) Affaires foncières – Vente d'un terrain au lotissement des Fromentaux 1

Un terrain issu du Domaine privé communal, d'environ 400 m<sup>2</sup> sera cédé au lotissement des Fromentaux 1 au prix de 110 € le m<sup>2</sup>. L'acquéreur supportera les frais d'établissement de l'acte.

### 3°) Subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal arrête la liste des subventions qui seront versées aux associations en 2020 comme suit :

SUBVENTION	N° CPTE	Attribution 2019	Proposition 2020
<b>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>			
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Clisson (assurances)	6574	125,00 €	125,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigrefeuille (assurances)	6574	125,00 €	125,00 €
Secouristes de Remouillé	6574	100,00 €	100,00 €
ADMR	6574	1 000,00 €	1 000,00 €
Musikaa - Smöll festival	6574	500,00 €	500,00 €
OISL	6574	400,00 €	400,00 €
Espérance Luminaise Basket	6574	1 250,00 €	1 430,00 €
FC Sèvre et Maine	6574	1 250,00 €	1 430,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>4 750,00 €</b>	<b>5 110,00 €</b>
<b>PARTICIPATIONS</b>			
Ecoles de musique (ARTISSIMO) 120 €/élève	6574		- €
Ecoles de musique (Musique en Maine) 120 €/élève	6574		- €
POLLENIZ (lutte frelon asiatique)	6574	315,00 €	500,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>315,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>ADHESIONS</b>			
Comité de Jumelage Clisson-Klettgau 0,36 € hab	6574	759,24 €	773,28 €
Comité de Jumelage Vallée de Clisson-Alatri 0.35 €/hab	6574	738,15 €	751,80 €
SEMES 0.60 €/hab	6574	1 265,40 €	1 288,80 €
AMF 0.258 €/hab	6574	551,35 €	554,18 €

Ass. Des maires du Vignoble Nantais	6574	22,00 €	22,00 €
ADICLA 0.17€/hab	6574	- €	- €
CAUE	6574	96,00 €	96,00 €
POLLENIZ 0.202€/hab 2103 habitants	6574	400,00 €	424,81 €
ARTISSIMO Musique scolaire Intervention en milieu scolaire	6574	- €	- €
<b>Sous-total</b>		<b>3 832,14 €</b>	<b>3 910,87 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 897,14 €</b>	<b>9 520,87 €</b>

Il est rappelé que le versement des subventions est subordonné à la production d'un N° SIRET.

#### 4°) Fiscalité 2020

Il est rappelé que la Taxe d'habitation est supprimée. A ce titre le Conseil Municipal ne peut que fixer les taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal décide une revalorisation de 0,50 % du taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et le maintien du taux de la Taxe foncières sur les propriétés non bâties.

Augmentation du taux de la TFB				0,5%
	Base estimée	Taux 2019	Taux 2020	Produit
Taxe d'habitation	-			-
Taxe foncière (bâti)	946 478	25,43%	25,56%	241 920
Taxe foncière (non bâti)	109 049	60,64%	60,64%	66 127
<b>TOTAL :</b>				<b>308 047</b>

#### 5°) Budget primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		Voté
011	Charges à caractère général	352 628,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	711 850,00
65	Autres charges de gestion courante	226 050,00
66	Charges financières	58 792,97
67	Charges exceptionnelles	37 740,74
014	Atténuations de produits	3 052,84
022	Dépenses imprévues	30 000,00
042	Opérations de transfert entre les section	6 490,00
023	Virement à la section d'investissement	186 633,62
	<b>TOTAL</b>	<b>1 613 238,65</b>
Recettes		Voté
013	Atténuations de charges	4 246,00
70	Produits des services, du domaine, ...	168 552,00
73	Impôts et taxes	752 565,00
74	Dotations, subventions et participations	488 032,55
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	44 500,00
002	Résultat reporté	126 343,10
	<b>TOTAL</b>	<b>1 613 238,65</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>		Restes à réaliser	Voté	Total
20	Immobilisations incorporelles	6 780,00	10 159,20	16 939,20
204	Subvention d'équipement reçues	10 297,41	19 044,60	29 342,01
21	Immobilisations corporelles	12 078,25	76 772,00	88 850,25
23	Immobilisations en cours	38 121,22	286 443,96	324 565,18
16	Emprunts et dettes assimilées		112 578,58	112 578,58
4581	Opérations sous mandat		50 000,00	50 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté		621 419,99	621 419,99
	<b>TOTAUX</b>	<b>67 276,88</b>	<b>1 176 418,33</b>	<b>1 243 695,21</b>
<b>Recettes</b>		Restes à réaliser	Voté	Total
13	Subventions d'investissement		248 401,79	248 401,79
16	Emprunts et dettes assimilées		9 825,33	9 825,33
10	Dotations, fonds divers et réserves		58 301,37	58 301,37
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		625 043,10	625 043,10
024	Produit des cessions		59 000,00	59 000,00
4582	Opérations sous mandat		50 000,00	50 000,00
040	<i>Opérations de transfert de section à section</i>		6 490,00	6 490,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		186 633,62	186 633,62
	<b>TOTAUX</b>	-	<b>1 243 695,21</b>	<b>1 243 695,21</b>

## 6°) Budget primitif 2020 du lotissement des Fromentaux 2

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement des Fromentaux 2 qui s'équilibre comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Proposé</b>
011 - Charges à caractère général	124 083,68
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>124 083,68</b>
<b>Recettes</b>	<b>Proposé</b>
002 - Excédent reporté	124 083,68
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>124 083,68</b>

## 7°) Attribution des marchés pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le bourg

Après mise en concurrence, les marchés pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le bourg sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot N°1 : aménagement de voirie et réseaux  
AUBRON MECHINEAU SAS de Gorges  
Montant du marché : 86 929,40 € HT – 104.315,28 € TTC

Lot N° 2 : : marquage – signalisation  
Groupement SVEM/ASR de Venansault  
Montant du marché : 22 377,50 € HT – 32.853,00 € TTC

## 8°) Demande de subvention au titre des amendes de police

Comme chaque année, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la répartition des amendes de police. Ces subventions sont destinées à financer des actions pour l'amélioration de la sécurité routière. Cette année, la subvention sera demandée sur l'aménagement de la piste cyclable dans le bourg.

### **9°) Avenant à la convention avec le CAUE pour la rénovation et l'extension de la mairie**

Une convention a été signée avec le Conseil Architecture Urbanisme Environnement pour une assistance à l'élaboration du projet de rénovation et d'extension de la mairie. Compte tenu de l'importance du projet, cette convention est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020 sans surcoût.

### **10°) Convention avec l'Amicale Laïque pour l'exploitation d'un jardin partagé**

Depuis plusieurs années, l'Amicale Laïque exploite une parcelle de terrain communal pour un jardin partagé.

Une convention est approuvée pour formaliser cette mise à disposition.

### **11°) Convention avec Clisson Sèvre et Maine Agglo pour les échanges de données dans le cadre du SIG**

Le SIG (Système d'Information Géographique), géré par Clisson Sèvre et Maine Agglo permet la mise à disposition des collectivités des cartographies numériques (réseaux, PLU, cadastre, ...) Une convention sera signée pour régler les échanges de données entre le SIG et les collectivités.

### **12°) Convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules**

Afin de résoudre les problèmes liés au stationnement abusif, gênant, voire dangereux des véhicules, la commune va signer une convention avec SEVRE AUTOMOBILES de la Haye-Fouasière pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules en infraction.

La Maire,

Janik RIVIERE